

**ARRETE DE
PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS
AU CONSEIL d'UFR
de la Faculté de Pharmacie**

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L719-1 et D 719-1 à D 719-47 ;
Vu les Statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille ;
Vu les Statuts de l'UFR de Pharmacie modifiés et adoptés par le conseil d'administration de l'Université en sa séance du 27 juin 2017 ;
Vu l'arrêté électoral en date du 31 janvier 2022 ;
Vu les procès-verbaux de dépouillement ;

Le Président d'Aix-Marseille Université proclame les résultats du scrutin :

Collège : A

Sièges à pourvoir : 10 titulaires
 Inscrits : 27
 Votants : 25
 Bulletins blancs ou nuls : 2 blancs
 Suffrages valablement exprimés : 23
 Taux de participation électorale : 92,6 %

Ont obtenu :

Listes	Total voix	Sièges attribués au quotient électoral	Sièges attribués au plus fort reste	Total sièges
Pour la Faculté	23			10

Sont élus :

Listes	Sièges	Noms	
		Titulaires	
Pour la Faculté	10	DIGNAT-GEORGE Françoise BORG Jean-Paul SABATIER-MALATERRE Florence RATHELOT Pascal SOLAS-CHESNEAU Caroline	DEVRED François AZAS Nadine VANELLE Patrice BADENS Catherine PICCERELLE Philippe

Les résultats proclamés ci-dessus sont publiés. Ils sont également affichés dans les locaux de l'UFR Pharmacie et adressés à la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles.

Le Doyen de l'UFR est chargé, par délégation du Président, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 08/03/2022

Pour le Président et par délégation,

Le Doyen de l'UFR Pharmacie

Françoise DIGNAT-GEORGE

